

32

Monsieur comme au partir de cette armée
le fiscal de la Generalité est mort & qui
il n'y a point de plus au Meunier du Conseil d'Etat
pourraient a cette place ~~recommander~~ ~~les~~ ~~bons~~
suffis de leur faire souvenir de ce dont
ils lui ont reçu quelque fois un autre qui l'on
peut faire un Auditeur de la Cavalerie si
ce n'est en mettant un nouveau fiscal l'on
pourrait bien penser au cas de cette charge
il est bien que la plus grande difficulté sera
pour le traitement le fiscal qui sera a ce
qu'il se pense ~~en~~ ~~la~~ ~~laura~~ ~~pas~~ ~~d'accepter~~
la surdite charge en qu'on que l'on luy
diminuerait un peu de son traitement de quoy
aucun peu que l'on y pourait ajouter
l'on contenterait le surdit Auditeur & cela
jusques a la mort du premier commissaire
le traitement duquel se pourait en tel cas donner
a l'Auditeur qui pourait auy est employé
aux autres & a d'autres autres affaires ou il
pourait a Meunier du Conseil le commander

si on y trouve six cent florins par an
on s'entendrait ledit Auditeur & qui on en
faisoit beaucoup de services y arrivent
plusieurs devoirs entre la Cavalerie ~~est~~ estent
en Campagn' comme en garnison a quoy par
son milieu seroit ad' remede il seroit
aussy de veuiller le fiscal de la
generalite & luy faire rapport de toutes causes
criminelles pour autres ~~autres~~ differens et
la seroit accommoder ~~en~~ suffisi de
un emp'loir a ce que ce qui se demande
ne seroit ad' ad'rien rien en parle aux deputes
estent auj quoy mont seroit den exerce
de servir la main si reconnaissent le plan
qui sera prendre en acte affaire en toutes
recours ou sera affaire de mon service
pour de nouvelles de j' ~~en~~ en man
faint ^{ne et} estent idem sans doute d'ice
y estent via a la couronne continue
ad' amite ~~en~~ en fine Perrier que
on sera

Monsieur
Du Camp le 28 Octob' 1701



Vr. Brevet de la Reine
D'ice service
A. de la Reine